

Grand Prix de France 2022

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Grand Prix de France 2022.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis DEVINS
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Very Club Canin de Bourgbarré
Mme Nathalie ARIBART
9 Rue Suzanne Galicié
35150 CORPS NUDES

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.

et

- b) Un chèque de 20 € à l'ordre de « **VERY CLUB CANIN DE BOURGARRE** »

Préciser au dos du chèque : **GPF 2022, le nom du conducteur et du chien**. Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers.

3. Quota

Voir documents en annexe

Les lauréats de l'année précédente sont sélectionnés d'office (sauf les Master qui sont passés de grade 3 en grade 2)

Les membres des équipes de France EO/AWC 2022 séniors, JOAWC 2022 (Jeunes) et PAWC 2022 (Handi) sont sélectionnés d'office et libèrent une place dans le quota de leur région. Ils devront s'acquitter de l'engagement et le faire parvenir à leur CTT respectif avant la date du sélectif de leur région.

Pour les J 11 la procédure d'inscription vous sera précisée ultérieurement